

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 septembre 2009

Délibération n°2009-12

Election du Président du Conseil d'Administration

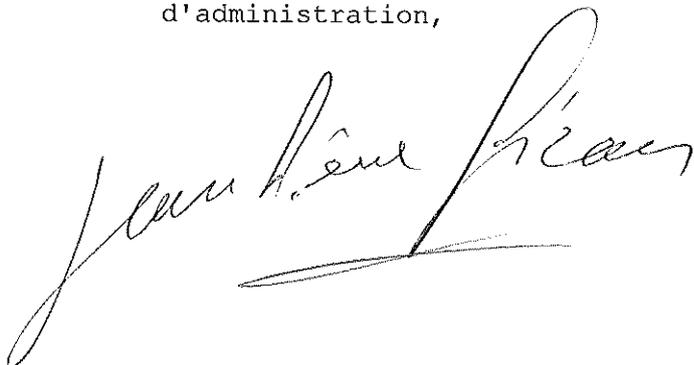
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29 et R.331-81

Vu le règlement intérieur de l'établissement publics Parcs Nationaux de France, approuvé par délibération en date du 5 décembre 2006 et modifié en date du 19 novembre 2008 ;

Après déroulement du scrutin et dépouillement par les assesseurs,
est déclaré élu Président du Conseil d'administration :

M. Jean-Pierre GIRAN

Le Président du Conseil
d'administration,



Le Commissaire du Gouvernement,

